

DOSSIER D'INSCRIPTION

Seconde Générale et Technologique

- Aucun dossier d'inscription ne sera accepté au lycée Honoré d'Urfé si l'élève ne figure pas **sur les listes AFFELNET** transmises par les services de la DSDEN 42.
- Aucun dossier incomplet ne sera accepté (voir listes des pièces à joindre au verso)

Le dossier d'inscription est entièrement téléchargeable, il est à imprimer (**pas de recto-verso**), à remplir et à rapporter directement au secrétariat du lycée Honoré d'Urfé (entrée rue de l'Égalerie – niveau 2) – **aucun dossier d'inscription ne sera traité par courrier**.

Si toutefois vous n'avez pas la possibilité d'imprimer les documents nécessaires, le retrait des dossiers papier sera possible à partir du **jeudi 23 juin 2022**.

A condition que tous les documents soient **signés par les responsables légaux**, le dossier d'inscription peut être rapporté par l'élève. Toutefois, pour les élèves qui souhaitent s'inscrire à l'**internat** la présence des parents est conseillée.

Afin de gérer dans les meilleures conditions le retour des dossiers d'inscription, merci de respecter le calendrier suivant établi par collège d'origine :

DATE DE DEPOT DU DOSSIER	HORAIRES	COLLEGES
Lundi 4 juillet 2022	9h00 – 18h00	Collèges Honoré d'Urfé, Gambetta, Portail Rouge, Les Maristes
Mardi 5 juillet 2022	9h00 – 13h00	Autres collèges + redoublants

Tout dossier envoyé ou déposé au lycée en dehors des plages horaires définies ne sera pas accepté.

DOSSIER D'INSCRIPTION

Seconde Générale et Technologique

Documents à imprimer et à rapporter **obligatoirement** au lycée Honoré d'Urfé

- Fiche d'inscription en seconde:** il s'agit de la fiche sur laquelle l'élève fera le choix de ses langues vivantes et éventuellement d'une option facultative.
- Si votre enfant est affecté dans une **section spécifique**, vous veillerez à bien cocher : **ABIBAC - ESABAC - Course d'Orientation** ou s'il souhaite choisir la section **EURO allemand**.
- Fiche de renseignements**
- Fiche autorisations parentales**
- Fiche infirmerie**

Documents à imprimer et à rapporter uniquement pour les élèves demi-pensionnaires

- Fiche d'inscription au restaurant scolaire.** Un chèque de 42€ devra être joint à la demande afin d'alimenter la carte de self.

Documents à imprimer et à rapporter uniquement pour les élèves internes

- Dossier d'internat**

Pièces à joindre obligatoirement

1 photo d'identité pour les élèves externes et demi-pensionnaires - 3 photos pour les élèves internes

PLANNING DE LA RENTREE 2022-2023

Jeudi 1 ^{er} septembre 2022	Accueil des élèves internes de 2ndes entre 8h30 et 10h00.
Jeudi 1 ^{er} septembre 2022	Accueil de tous les élèves de 2ndes de 10h00 à 12h00 et de 14h à 17h.
Lundi 5 septembre 2022	Démarrage des emplois du temps provisoires.

Lycée Honoré D'Urfé
 1 impasse le Châtelier
 BP 90259
 42012 ST ETIENNE Cedex 2

NOM et Prénom de l'élève :

Etablissement d'origine :

Classe 2022/23 :

- Section :**
- européenne allemand
 - binationale allemand ABIBAC *
 - binationale italien ESABAC *
 - sportive Course d'Orientation *

Inscription en SECONDE

Année scolaire 2022-2023

SECONDE GT	SECONDE GT SECTION BINATIONALE
<u>Langue vivante A :</u> <input checked="" type="checkbox"/> Anglais <u>Langue vivante B :</u> <input type="checkbox"/> Allemand <input type="checkbox"/> Espagnol <input type="checkbox"/> Italien <input type="checkbox"/> Portugais	<u>Langue vivante A :</u> <input type="checkbox"/> Allemand ABIBAC <input type="checkbox"/> Italien ESABAC <u>Langue vivante B :</u> <input checked="" type="checkbox"/> Anglais

Choix des options facultatives :

-  - Section sportive COURSE d'ORIENTATION : Aucune option possible
 - ABIBAC – ESABAC : Théâtre (mercredi après-midi)

Options facultatives 3h - 1 seule option possible : **

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Italien LV3 *** | <input type="checkbox"/> Musique et Pratique Collective |
| <input type="checkbox"/> Langue et Culture de l'Antiquité - Latin *** | <input type="checkbox"/> Cinéma audio-visuel |
| <input type="checkbox"/> Histoire des arts | <input type="checkbox"/> Théâtre |
| <input type="checkbox"/> Arts plastiques | |

N.B : l'inscription à une option facultative vaut engagement pour une année scolaire

Date, nom et signature du responsable légal ou de l'élève majeur :

Le ____ / ____ / 2022

* l'entrée dans les sections binationales et sportive est conditionnée par un recrutement sur dossier

** l'ouverture d'une spécialité ou d'une option est conditionnée à l'effectif (10 minimum)

*** pour choisir ces options en 1^{re} Générale, il faudra les avoir suivies en seconde

FICHE DE RENSEIGNEMENTS 2022/2023

Cette fiche doit être complétée par les responsables légaux et remplie avec le plus grand soin et sous leur propre responsabilité. De la fiabilité des informations qu'elle contient dépendent des opérations de gestion très importantes : inscription aux examens, délivrance de diplômes, certificats de scolarité, attestations, vie scolaire...

Attention : toutes les rubriques doivent être remplies obligatoirement – Cette fiche est confidentielle et reste la seule propriété de l'établissement.

É L È V E

Nom Prénoms Sexe M / F

Date de naissance / / - Pays naissance

Ville de naissance (arrondissement si nécessaire) + Code département.....

Nationalité :

Régime demandé : Interne Interne externé Demi-pensionnaire Externe

A N N E E S C O L A I R E P R E C E D E N T E

Etablissement et Ville/Département 2021-22 :

Public / Privé Classe 2021-22 :

Etiez-vous boursier en 2021-22 ? : Oui / Non

Bénéficiez-vous d'un accompagnement pédagogique/d'aménagements scolaires ? PAP PAI PPS

R E S P O N S A B L E L E G A L 1

LIEN : Père Mère Autre (précisez) :

Nom Prénom

Adresse personnelle : N° Rue

Code Postal Ville

 Personnel :  Portable :

Adresse mail : @

Situation emploi : Activité Chômage Retraite Autre

Profession : Nombre total d'enfants dans l'établissement :

Autorise à communiquer les coordonnées aux associations de parents d'élèves : Oui : Non

R E S P O N S A B L E L E G A L 2

LIEN : Père Mère Autre (précisez) :

Nom Prénom

Adresse personnelle : N° Rue

Code Postal Ville

 Personnel :  Portable :

Adresse mail : @

Situation emploi : Activité Chômage Retraite Autre

Profession : Nombre total d'enfants dans l'établissement :

Autorise à communiquer les coordonnées aux associations de parents d'élèves : Oui : Non

Adresse où réside l'élève : Chez le responsable légal 1 Chez le responsable légal 2

Autre, précisez :

Autre personne à contacter (Nom et Prénom) :

Lien de parenté :

 Personnel :

Nous certifions sur l'honneur la sincérité des informations communiquées.

A Saint-Etienne, le _____

Signature de l'élève

Signature des parents

Règlement intérieur et autorisations

Année scolaire 2022-2023

Nom et Prénom :

Classe (en 2022-2023) :

Je soussigné(e) :

Agissant en qualité de (1) : Responsable légal – Père – Mère – Tuteur

- Reconnaiss avoir pris connaissance du règlement intérieur et de la charte informatique, sur le site internet du lycée (<http://www.honoredurfe.eu>) et m'engage à les respecter.
- Autorise le chef d'établissement à utiliser la photographie de mon fils, ma fille (1) dans le cadre de sa formation (réalisation du trombinoscope du lycée, vie lycéenne...).
- Autorise le chef d'établissement à enregistrer et à diffuser sur la web radio du lycée la voix de mon fils, ma fille (1) dans le cadre des projets pédagogiques.
- Autorise le chef d'établissement en cas d'accident ou d'urgence à faire pratiquer les premiers soins dans le service hospitalier le plus proche.

Fait à le 2022

Signatures

Le père

La mère

L'élève

(1) Rayer la mention inutile

FICHE INFIRMERIE (CONFIDENTIEL)

A REMPLIR obligatoirement pour tous les élèves intérieurs et extérieurs

ELÈVE

Nom :

Périmon :

Classe en 2^e/2^{nde}

Né(e) le : à

Nationalité :

Adresse : Ville

Régime : Interné Pensionnaire Externé

L'an dernier, Etablissement fréquenté en 2^e/2^{nde} (nom et ville) :

Classe en 2^e/2^{nde} :

PHOTO
(à agrafier)

PARENTS Mariés Divorcés Séparés Célibataires Remariés (Père - Mère)

Si l'un des parents est décédé (Père - Mère), date du décès :

TELEPHONE où joindre les parents ou le tutéau (indispensable)

Domicile :

Portable père : Portable mère :

Famille ou Ami : Portable Élève :

PERE : Nom Prénom : Profession : Tél. travail :

MERE : Nom Prénom : Profession : Tél. travail :

TUTEUR : Nom Prénom : Profession : Tél. travail :

RESPONSABLE LEGAL PERE MERE TUTEUR

ADRESSE MAIL : Parents Elève

Nombre de frères et sœurs :

Prénoms : Age : Lieu de scolarité ou profession :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

RENSEIGNEMENTS MEDICAUX

- Date du dernier rappel DTP (diphthérite, tétanos, polio) :
- Votre enfant :
- A-t-il subi des interventions chirurgicales ? Si OUI, lesquelles et à quel âge :

- A-t-il des problèmes de santé (entourer la mention choisie) ?

ASTHME - DIABÈTE - EPILEPSIE

SPASMOPHILIE - MALADIE CARDIAQUE - DEPRESSION

ANOREXIE/BOULIMIE - AUDITION - VUE - ALLERGIE

- AUTRES :

- A-t-il des besoins éducatifs particuliers (entourer la mention choisie) ?

DYSLEXIE - DYSPRAXIE - DYSPHASIE - DYSCALCULIE

- PRÉCOCITÉ INTELLECTUELLE - TROUBLES DE LA CONCENTRATION

DEMANDES SPÉCIFIQUES (entourer l'une des mentions choisies)

- PAI (projet d'accueil individualisé, maladie et traitement) - Aménagements baccalaureat
- PAP (plan d'accompagnement personnalisé, Dys-) - PPS (projet personnalisé de scolarisation)
- PAS (projet d'accompagnement de la scolarité pour les EIP)

LES PARENTS DOIVENT OBLIGATOIREMENT VENIR CHERCHER LEUR ENFANT MALADE (MAJEUR OU NON) SI L'INFIRMIÈRE LE JUGE NÉCESSAIRE.

FICHE D'URGENCE

En cas d'urgence un élève accidenté ou malade est transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital Nord, pour recevoir les soins jugés nécessaires par le médecin. La famille est immédiatement avertie par nos services.

Un élève mineur peut sortir de l'hôpital seulement s'il est accompagné par sa famille.

MEDECIN TRAITANT : Nom : téléphone :

SIGNATURES précédées de la mention : « J'ai lu et approuvé »:

Fait le Le Père : La Mère :

Le Tuteur :



Avoir son **Pass'Région** est indispensable au LYCEE HONORE D'URFE pour :

- Passer les portiques d'entrée du lycée (externes, demi-pensionnaires, internes)
- Obtenir son plateau au self (avec un compte crédité au préalable par la famille pour les élèves demi-pensionnaires.)

Si vous êtes nouvel élève et n'avez jamais eu de **Pass'Région**

Faire la demande dès le mois de juin sur : <https://jeunes.auvergnerhonealpes.fr/> en demandant **une expédition à votre domicile**.

Le 1^{er} **Pass'Région** est **gratuit** et validé par le lycée avant la rentrée de septembre, au moment de l'inscription.



Lors de l'inscription au **Pass'Région
Soyez vigilant sur la bonne orthographe du nom et prénom !**

**ORTHOGRAPHE DU NOM et PRENOM = CARTE NATIONALE IDENTITE
= DOSSIER D'INSCRIPTION = PASS REGION**

Si vous êtes nouvel élève et avez déjà un **Pass'Région** de votre ancien établissement – vous avez déjà un dossier existant, inutile d'en créer un nouveau

Lors de votre affectation, votre dossier **Pass'Région** sera validé par le Lycée Honoré d'Urfé et un nouveau **Pass'Région** vous sera envoyé à votre domicile.

Si vous êtes un ancien élève déjà scolarisé au Lycée Honoré d'Urfé

Le **Pass'Région** reste valable d'une année sur l'autre, il est revalidé par le lycée avant la rentrée de septembre.

En cas de perte, de vol, de casse

Sur le site <https://jeunes.auvergnerhonealpes.fr/> faire opposition à votre **Pass'Région** et ne surtout pas recréer un nouveau dossier. Le lycée validera ce nouveau PASS qui vous sera expédié sous 8-10 jours et 5€ seront débités sur votre crédit **Pass'Région**.

Assistance technique au 0810 559 559

Il est fortement conseillé d'avoir une photo de votre **Pass'Région dans votre portable (N° de carte nécessaire en cas de perte et pour passage au self).**

ENTRÉE EN SECONDE : 2 LIVRES AU CHOIX PARMI LA LISTE SUIVANTE

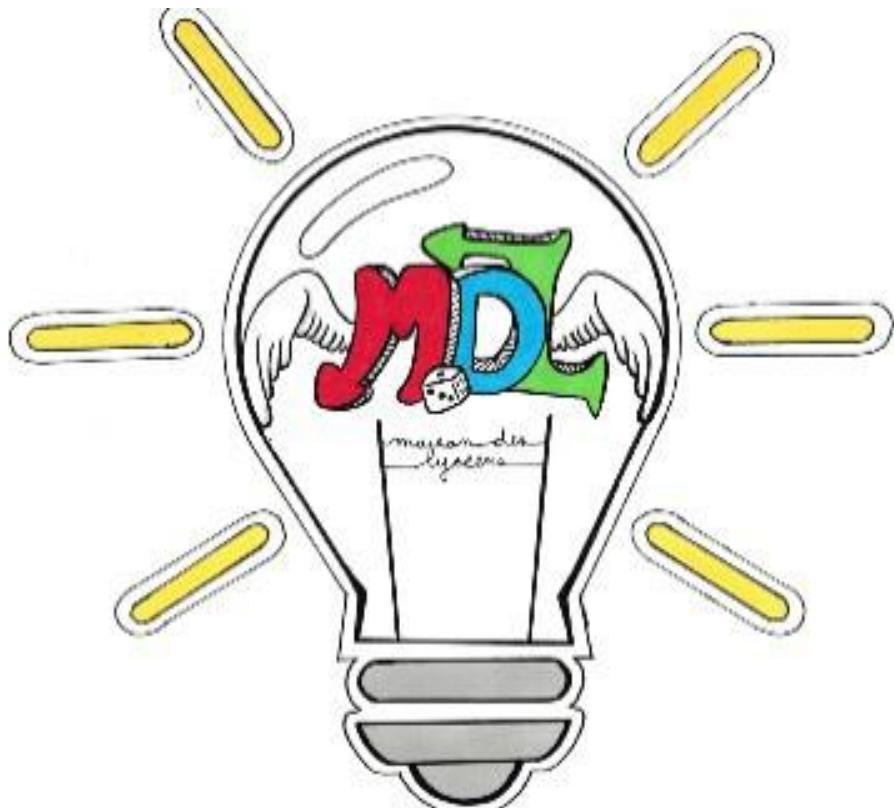
- **L'Ombre du vent** de Carlos Ruiz Zafón, 2001. Récit d'apprentissage dans lequel le lecteur suit le jeune Daniel Sempere, dans la Barcelone d'après Seconde guerre mondiale, qui se lance à la poursuite d'un mystérieux écrivain disparu, Julian Carax, après avoir découvert son unique roman dans une tout aussi mystérieuse bibliothèque, le *Cimetière des livres oubliés*...
- **Cadavre exquis** de Augustina Bazterrica , 2017. Suite à une pénurie de viande causée par une pandémie, les scientifiques élaborent une race à viande particulière puisqu' il s'agit d'êtres absolument semblables à des humains qui seront élevés et dégustés. Le héros qui travaille dans un abattoir va se trouver devant un dilemme : cette race à viande est elle humaine ? Le lecteur rentre dans une dystopie glaçante à la fin surprenante.
- **Un jour ce sera vide** d' Hugo Lindenberg, 2020 (prix livre inter 2021). Récit d'enfance, un été sur une plage en Normandie, une amitié entre deux enfants se noue. Écrit dans une langue ciselée et très sensible, *Un jour ce sera vide* est un roman fait de silences et de scènes lumineuses qu'on quitte avec la mélancolie des fins de vacances. Hugo Lindenberg y explore les sentiments, bons comme mauvais, qui traversent toute famille, et le poids des traumatismes de l'Histoire.
- **Féroces infirmes** d' Alexis Jenni, 2020. Le roman entrecroise deux récits. Le premier se situe entre la fin des années 50 et le début des années 60. Il met en scène le destin de Jean-Paul, jeune lyonnais de 20 ans travaillant dans un cabinet d'architecture, soudain appelé en Algérie. Là-bas, sa vie bascule. Il apprend à tuer, à chasser, à survivre. Le second récit a lieu de nos jours. Jean-Paul habite une tour d'un grand ensemble construit dans les années 60 pour les rapatriés d'Algérie, entre autres.
- **Auprès de moi toujours** de Kazuo Ishiguro, 2006. Des adolescents étudient dans un pensionnat anglais. Tout paraît banal, à quelques détails près ... Vous allez découvrir une histoire étonnante qui va vous faire réfléchir sur ce que l'on nomme le transhumanisme. Mais ne divulgâchez pas l'intrigue du livre pour garder la surprise : ne visionnez pas le film, ne consultez pas Internet avant de découvrir ce qu'il advient des adolescents et des œuvres d'art auxquelles ils se consacrent.
- **A la ligne, Feuillets d'usine** de Joseph Ponthus, 2019. C'est l'histoire d'un ouvrier intérimaire qui travaille dans les conserveries de poissons et les abattoirs bretons. Jour après jour, il inventorie avec une infinie précision les gestes du travail à la ligne, le bruit, la fatigue, les rêves confisqués dans la répétition de rituels épuisants, la souffrance du corps. Ce qui le sauve, c'est qu'il a eu une autre vie. Il connaît les auteurs latins, il a vibré avec Dumas, il sait les poèmes d'Apollinaire et les chansons de Trenet. C'est sa victoire provisoire contre tout ce qui fait mal, tout ce qui aliène.
- **Des Hommes couleur de ciel** d'Anaïs Llobet, 2019 (prix des lycéens). La Haye, Pays Bas. Aux yeux de tous, Alissa est russe. C'est d'ailleurs la langue qu'elle enseigne au lycée. Pourtant, lorsque Kirem, un de ses élèves, lui rend des copies en tchétchène, elle n'en parle à personne. Ce jeune réfugié est aussi sombre et renfermé que son frère est extraverti et solaire. Quand un attentat est perpétré au lycée, une enquête est ouverte. Tous trois ont menti. Jusqu'où iront-ils cacher la vérité ?
- **Mamie Luger** de Benoît Philippon, 2018. Six heures du matin, Berthe, cent deux ans, canarde l'escouade de flics qui a pris d'assaut sa chaumière auvergnate. Huit heures, l'inspecteur Ventura entame la garde à vue la plus ahurissante de sa carrière. La grand-mère au Luger passe aux aveux et le récit de sa vie est un feu d'artifice. Alors aveux, confession ou règlement de comptes ?

ENTRÉE EN PREMIÈRE GÉNÉRALE OU TECHNOLOGIQUE : 2 LIVRES

Manon Lescaut de l'Abbé Prévost, Ed Carrés classiques Nathan, 2022 **et au choix, un des livres** de la liste ci-dessous :

- **Les Hauts de Hurlevent** d'Emily Brontë, 1847. Lorsque Mr Earnshaw ramène d'un voyage un enfant abandonné, Heathcliff, les réactions de ses enfants sont nombreuses. Le fils Hindley n'accepte pas cet enfant sombre et lui fait vivre un enfer. Dans les paysages sauvages et immuables des landes du Yorkshire, les déchirements sont nombreux, et cohabitent dans une passion extrême et des tourments destructeurs...
- **Maria República** d'Agustin Gomez Arcos, 1976. Ce roman raconte, dans l'Espagne des années 60, l'histoire de Maria, prostituée syphilitique contrainte d'entrer au couvent après la fermeture des maisons closes par le pouvoir en place, roman dans lequel l'histoire se construit dans une alternance entre la version officielle proposée par un narrateur inconnu et la version corrigée par le personnage de Maria...
- **Mamhoud ou la montée des eaux** d'Antoine Wauters, 2021. En Syrie, un vieil homme rame à bord d'une barque, seul au milieu d'une immense étendue d'eau. Fermant les yeux sur la guerre qui gronde, muni d'un masque et d'un tuba, il plonge – et c'est sa vie entière qu'il revoit, ses enfants au temps où ils n'étaient pas encore partis se battre, Sarah, sa femme folle amoureuse de poésie, la prison, son premier amour, sa soif de liberté.
- **Une longue impatience**, Gaëlle Josse, 2019. Ce soir-là, Louis, seize ans, n'est pas rentré à la maison. Anne, sa mère, dans ce village de Bretagne, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, voit sa vie dévorée par l'attente, par l'absence qui questionne la vie du couple et redessine celle de toute la famille. Chaque jour, Anne attend le bateau qui lui ramènera son fils. Pour survivre, elle lui écrit la fête insensée qu'elle offrira pour son retour.
- **Les Impatientes** de Djäïli Amadou Amal (Prix Goncourt des lycéens 2020). Trois femmes, trois histoires, trois destins liés. Mariage forcé, viol conjugal, consensus et polygamie : ce roman de Djäïli Amadou Amal brise les tabous en dénonçant la condition féminine au Sahel et nous livre un roman bouleversant sur la question universelle des violences faites aux femmes.
- **Au revoir là-haut** de Pierre Lemaître, 2015. Albert et Edouard sont rescapés de la première guerre mondiale . La France qui glorifie ses morts ne pourra pas faire grand chose pour aider les survivants. Et pourtant, nos deux héros plein d'ironie et de bravache refusent de céder à l'amertume et imaginent une arnaque d'envergure nationale.
- **La femme révélée** de Gaëlle Nohant. Paris, 2020. Eliza Donneley se cache sous un nom d'emprunt dans un hôtel miteux. Elle a abandonné brusquement une vie dorée à Chicago, un mari fortuné et un enfant cheri, emportant quelques affaires, son Rolleiflex et la photo de son petit garçon. Dans cette vie précaire et encombrée de secrets, elle se découvre des forces et une liberté nouvelle, tisse des amitiés profondes et se laisse traverser par le souffle d'une passion amoureuse.
- **La Porte** de Magda Szabó, 1987. *La Porte* est une confession. La narratrice y retrace sa relation avec Emerence Szeredás, qui fut sa domestique pendant vingt ans. Tout les oppose : l'une est jeune, l'autre âgée ; l'une sait à peine lire, l'autre ne vit que par les mots ; l'une est forte tête mais d'une humilité rare, l'autre a l'orgueil de l'intellectuelle. Chef-d'œuvre de la littérature hongroise dont le succès fut mondial, prix Femina étranger en 2003.

BULLETIN D'ADHESION A LA MAISON DES LYCEENS 2022-2023



JE SOUSSIGNE :

PARENT DE L'ELEVE :

ENTRANT EN CLASSE DE :

SOUHAITE QUE MON FILS/MA FILLE ADHERE A LA MAISON DES LYCEENS DU LYCEE HONORE D'URFE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2022-2023 ; JE JOINS UN CHEQUE DE **8 EUROS** A L'ORDRE DE LA MAISON DES LYCEENS (PAIEMENT EN ESPECES ACCEPTE)

CETTE ADHESION DONNE DROIT A :

- DECIDER DES ACTIVITES ET DES ACHATS DE LA MDL
- PAYER MOINS CHER ET ÊTRE PRIORITAIRE POUR LES ACTIVITES PAYANTES DE LA MDL (SORTIES LOISIRS OU CULTURE : LASER GAME, VISITES EXPOSITIONS, ETC...)
- AVOIR UN ACCES ILLIMITE AUX ACTIVITES GRATUITES DE LA MDL (SALLE DE MUSIQUE, JEUX DE SOCIETE, ATELIERS D'ECHECS OU DE THEATRE, ETC...)

DATE ET SIGNATURE :



Histoire des Arts

Un **enseignement pluridisciplinaire** qui associe les Lettres, les Arts Plastiques, la Musique et l'Histoire.

Un enseignement rare que l'on peut prendre en **SPECIALITE** à partir de la 1^{ère} générale ou en **OPTION** dès la 2^{nde}.

3 heures en option / 4 à 6 heures en spécialité

Des **sorties nombreuses** en lien avec l'actualité culturelle et artistique (musées, expositions, galeries d'art, concertés et spectacles)

Des **rencontres avec des professionnels** du monde des arts et de la culture (artistes, conservateurs, scénographes, galeristes...)

Quel travail ?

- Des comptes-rendus de sorties
- Des billets de blog
- Des exposés et des analyses d'œuvres
- Des tables rondes pour la webradio du lycée
- Des revues de presse culturelles

Un **projet partenarial** mené avec une institution ou un artiste donnant lieu à une restitution (montage d'une exposition, médiation publique dans un musée, etc...)



Quel public ?

Aucun prérequis n'est attendu... sinon la capacité à être **curieux** et **ouvert d'esprit** !

Il faut aimer **apprendre et se laisser surprendre** !

En Histoire des Arts, on enrichit sa **culture générale**.

En Histoire des Arts, on découvre de **nouveaux métiers** et des parcours professionnels originaux.

En Histoire des Arts, on découvre le **fonctionnement des institutions culturelles** et du monde de l'art en général.

En Histoire des Arts, on élargit ses **compétences** et ses **connaissances**.

En Histoire des Arts, on **apprend autrement**, en classe et hors de la classe.

Pour plus de renseignements, consultez notre blog de section : <https://lewebpedagogique.com/saintetiennehida/>



LYCEE HONORE D'URFE
1,IMPASSE LE CHATELIER
BP 90259
42014 ST ETIENNE CEDEX 2



PARTICIPATION AUX FRAIS DE TRANSPORT

SECTION COURSE D'ORIENTATION UNIQUEMENT

La course d'orientation nécessite des déplacements sur les sites de pratique et engendre par conséquent des frais de transport exceptionnels. Une participation de 130 euros est donc demandée aux familles ainsi que 25 euros pour les équipements sportifs. (Vote du Conseil d'administration du 11.04.22).

.....
.....

A compléter et à rendre accompagné d'un chèque de 155 € libellé au nom de l'Agent Comptable du Lycée Honoré d'Urfé.

Je soussigné(e) M..... responsable légal de l'élève,

NOM :

PRENOM :

Niveau :

Participe aux frais de transport concernant les déplacements pour la pratique de la course d'orientation.

Signature

NOM de l'élève : _____
Prénom : _____
Date de naissance :/...../.....



AUTORISATIONS DE SORTIE

PHOTO

Classe : _____

2022-2023

Sortie du mercredi après-midi

- J'autorise mon enfant* *Je n'autorise pas mon enfant*
à sortir librement le mercredi de 14h00 à 18h30.

Signature :

Absence tous les mercredi soirs

NOM Prénom du (des) responsable(s) légal (aux) :

Adresse _____

Adresse mail :

Portable :
Portable élève :

Réservé aux élèves de section CO, ABIBAC ou ESABAC
(ou sur demande particulière) :

- Dormira tous les dimanches soir (*forfait 5 nuits*)
 Ne dormira pas les dimanches soir
(accueil de 20h00 à 22h00 pas de service de restauration du
soir, petit déjeuner assuré le lundi matin)

- Heure d'arrivée prévue :

NOM du correspondant (si possible) _____
Adresse _____

Signature :



Lycée Honoré d'Urfé

BP 90259
1, Impasse Le Châtelier
42014 Saint-Etienne
Cedex 2
Tél : 04.77.57.38.58
Fax : 04.77.59.00.78



Mel : [0420042T
@ac-lyon.fr](mailto:0420042T@ac-lyon.fr)

www.honoredurfe.eu

Le proviseur
Roseline CAMERLENGHI

Suivi du dossier :
Roseline.camer lenghi@ac-lyon.fr



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Année scolaire 2022-2023

AUTORISATION
EXCEPTIONNELLE DE DEPART
DE L'INTERNAT

En cas de **fermeture d'urgence** demandée par le Préfet, l'Inspection Académique, la DDASS (...) pour tout problème de santé, de transport, de conditions météorologiques (épisodes neigeux) :

J'autorise mon fils ma fille :

– M. – Mlle.....

à quitter l'internat du lycée Honoré d'Urfé pour prendre au plus vite les transports afin de rejoindre notre domicile ou celui du correspondant.

Mon enfant se chargera de nous prévenir par ses propres moyens ou le demandera à la vie scolaire et **nous confirmerons** par mail, fax ou SMS **avoir pris connaissance de cette information.**

Dans ce cas, dès le retour de l'élève, une régularisation d'absence sera donnée à la vie scolaire.

Je n'autorise pas mon fils ma fille :

– M. – Mlle.....

à quitter l'internat du lycée Honoré d'Urfé et m'engage à venir récupérer mon enfant, dans l'établissement, dans les plus brefs délais.

A.....le

(signature)



RÈGLEMENT INTERIEUR DE L'INTERNAT

Annexé au règlement intérieur du lycée Honoré d'Urfé

PREAMBULE :

Le règlement de l'internat du lycée Honoré d'Urfé est en parfaite cohérence avec les dispositions du Règlement du lycée.

L'internat n'est pas un droit, mais un service rendu à l'élève et à sa famille.

C'est un service d'accueil, un lieu privilégié de travail, d'apprentissage de la vie sociale ainsi que d'ouverture culturelle.

Le règlement s'applique aux élèves tant mineurs que majeurs.

L'inscription en qualité d'interne suppose donc, sans équivoque possible, le devoir de tolérance, le respect d'autrui dans sa personnalité et ses convictions, ainsi que le respect des règles et obligations liées à toute vie en communauté.

I - INSCRIPTIONS

Le lycée Honoré d'Urfé accueille à l'internat dans la limite des places disponibles les élèves de second cycle et en priorité les élèves inscrits au Lycée Honoré d'Urfé .

Le nombre de places à l'internat étant limité :

- l'inscription engage la famille pour l'année scolaire, sauf cas de force majeure.
- le jour de la rentrée des internes, la place de tout élève absent et non excusé par une lettre de la famille est considérée comme vacante et attribuée immédiatement à un élève inscrit sur liste supplémentaire.

II - CORRESPONDANT

La désignation par le responsable de l'élève, d'un correspondant habitant Saint-Etienne ou les environs est fortement recommandée, en particulier pour les élèves dont les responsables ne peuvent se déplacer du fait de la distance géographique.

Ce correspondant doit être une personne majeure établie.

Il représente la famille pour tout ce qui concerne l'élève et s'engage en particulier à se charger de l'enfant :

- en cas de maladie
- en cas de mesure exceptionnelle empêchant le lycée de garder l'élève

Quand la famille réside hors de France continentale, le correspondant est en outre responsable du paiement des frais scolaires et de toutes les sommes dues au lycée.

Dans la situation où la famille n'est pas en mesure de trouver un correspondant, elle s'engage à venir rapidement récupérer l'élève si la situation l'exige.

III - SANTE DES ELEVES

III-1 Continuité de suivi médical de l'élève :

Cette continuité est assurée par des infirmiers présents à l'internat de 18h à 21h. Elle s'appuie sur les protocoles (PAI, PPS) signés entre les responsables de l'élève et l'établissement (cf Règlement Intérieur chap. III).

Une fiche spécifique pour l'internat précise les protocoles d'intervention médicale de suivi ou d'urgence. Elle conditionne l'inscription à l'internat.

III-2 Continuité éducative et prévention :

- Conformément au Règlement Intérieur de l'établissement, il n'est pas autorisé de fumer , d'introduire ou de consommer tout produit psychoactif dans l'enceinte de l'internat. Il est interdit d'introduire tout objet susceptible d'être utilisé pour porter atteinte à la personne.
- Sous la responsabilité des Conseillers Principaux d'Education, des actions de prévention sur les conduites dites « à risque » permettront à chacun de

donner du sens aux interdictions d'usage et de détention de produits psychoactifs (licites ou illicites). Ces interventions ponctuelles ou programmées pourront traiter aussi de tout autre sujet relatif au bien-être individuel et collectif comme la relation à l'autre, l'estime de soi,...

Les personnels d'encadrement de l'internat sont des interlocuteurs privilégiés pour accompagner toute situation de mal-être.

IV - SORTIES

Le Lycée ne peut garder aucun élève durant les petits congés, les vacances et les jours fériés

En fin de semaine, les élèves rejoignent leur famille après le dernier cours prévu à l'emploi du temps.

IV-1- Sorties du mercredi :

Les élèves sont autorisés à sortir seuls de 13 h à 18 h 30 si leurs parents ne s'y opposent pas.

Ils peuvent rejoindre leur famille jusqu'au jeudi matin de façon régulière ou occasionnelle. La famille devra le préciser à l'inscription.

Pour une sortie exceptionnelle, le responsable légal devra en formuler la demande par écrit au moins 24 heures à l'avance afin d'en informer les services de restauration.

IV-2 - Sorties dans la journée :

Les internes sont autorisés, au même titre que les externes à sortir dans la journée en cas de suppression d'un ou plusieurs cours.

Après les cours, tous les élèves internes doivent impérativement être présents au restaurant scolaire à 18h30, heure du premier appel effectué par les Assistants d'Education.

IV-3 - Sorties du soir pour activités :

Les internes peuvent être autorisés à sortir après le dernier cours de la journée pour suivre une activité extérieure régulière. Cette autorisation doit être demandée par le responsable légal en début d'année par écrit.

Toute autre demande de sortie doit être motivée. Elle sera soumise à l'appréciation des responsables d'internat et doit rester exceptionnelle.

Dans tous les cas le retour à l'internat s'effectuera au plus tard à 21h00. Un repas pourra être réservé sur demande.

Durant toutes les sorties énumérées ci-dessus, la responsabilité du responsable légal se trouve naturellement engagée. **L'élève doit se signaler dès son arrivée.**

IV-4 - Sorties de groupe :

Des sorties culturelles, pédagogiques ou éducatives accompagnées par des personnels de l'internat peuvent être organisées. Une autorisation des représentants légaux sera demandée pour les internes participant à l'activité.

V - RESTAURATION

Le lycée Honoré d'Urfé assure un service de restauration spécifiques le soir et le matin pour les internes.

Un badge personnel est remis en début d'année à chaque interne. Ils devront badger à chaque repas.

La présence des élèves internes à ces repas est obligatoire sauf dérogations particulières (Cf IV-SORTIES).

Pour des raisons d'hygiène et de sécurité alimentaire aucune denrée personnelle ne doit être introduite au restaurant scolaire.

VI – COMMUNICATION AVEC L’INTERNAT

Adresse mail : internat.0420042t@ac-lyon.fr

Téléphone internat : 0686882173

- La communication avec les personnels d'internat se fait prioritairement par mail, et en cas d'urgence par téléphone.
- Toute absence à l'internat doit être signalée le plus tôt possible par écrit par les parents avec indication précise du motif. En cas d'absence non signalée, les personnels de service en avisent le responsable de l'élève concerné.

VII - VIE A L’INTERNAT

Les conditions de vie à l'internat doivent favoriser à la fois la réussite scolaire de l'élève et son épanouissement personnel dans un cadre collectif.

Représentation des internes :

Quatre représentants (2 titulaires et 2 suppléants) des élèves internes sont élus pour l'année. Ils sont élus par l'ensemble des élèves internes et participent au conseil d'internat réuni plusieurs fois dans l'année.

Par ailleurs ces représentants peuvent être candidat au conseil d'administration de l'établissement.

Rythme de vie :

Les locaux de l'internat sont accessibles à partir de 18h00 tous les soirs et 14h le mercredi. Les internes déposent leurs bagages les lundi et vendredi matin à la bagagerie de l'externat prévue à cet effet.

Temps forts :

- 18h00 18h30 ouverture des bâtiments
- 18h30 19h30 repas (1^{er} appel des internes)
- 19h45 21h00 étude obligatoire organisée sous la responsabilité des assistants d'éducation (2^{ème} appel des internes)
- 21h00 22h00 temps libre
- 22h00 22h30 (dernier appel des internes)
- 22h30 extinction des feux
- 06h45 réveil des internes
- 07h30 fermeture des bâtiments, petit déjeuner au restaurant scolaire.

Les chambres :

Le calme et le respect de l'*autre* dans les chambres sont des conditions essentielles pour garantir à chaque interne un espace personnel privilégié.

Un drap housse

- 1 enveloppe de traversin
- 1 couette + la housse de couette
- Trousse + linge de toilette
- 1 paire de pantoufles silencieuses
- linge et vêtements au gré de la famille
- 1 cadenas obligatoire

- La répartition des internes dans les chambres est de la responsabilité de l'établissement.
- Les règles de non mixité dans les chambres doivent être respectées.
- Lors de l'accueil de rentrée, une fiche relative à l'état des lieux est établie par les élèves et remises aux responsables d'internat.

Toute dégradation volontaire pourra être facturée au responsable.

- Les élèves ont la responsabilité du rangement de leur chambre afin d'en faciliter le nettoyage.
- Pour des raisons de sécurité aucun déplacement de mobilier n'est autorisé. De la même façon est interdite l'utilisation de matériel inflammable (bougie, encens,...).
- Une armoire est mise à disposition de chaque élève afin d'y mettre ses effets personnels. L'apport d'objets de valeur est vivement déconseillé et reste sous la responsabilité de l'élève.

Les espaces communs :

Des espaces collectifs mixtes sont mis à la disposition des élèves afin de préserver les espaces individuels (chambres) des internes:

- Foyers comme lieu de détente et d'activités collectives.
- Salles de travail réservé aux travaux collectifs ou individuels des internes.
- Salles de musique

Des équipements sont mis à disposition des internes dans ces lieux de détente (jeux, instruments...).

Pour des raisons d'hygiène et de confort, dans l'ensemble des espaces communs (y compris couloirs et escaliers) nous demandons aux internes de circuler en utilisant les pantoufles ou chaussures d'intérieur prévues dans leur trousseau.

Autres règles de vie collective

Une Charte sera établie en début d'année avec les élèves afin de les associer aux détails d'organisation de la vie collective.

Trousseau :

Le trousseau doit être suffisant. Il peut se composer suivant la liste indicative ci-dessous :

Coupon à compléter et à remettre dans le dossier d'inscription

Je soussigné(e) reconnaissais avoir pris connaissance du Règlement Intérieur de l'internat et m'engage à le respecter.

Lu et approuvé.

Les parents,

L'élève,

REGLEMENT FINANCIER DE L'INTERNAT ANNEE SCOLAIRE 2022/2023

Pour information, l'internat est accessible aux élèves du post bac, un dossier d'inscription doit être rempli.

ORGANISATION DE LA RENTREE 2022:

Afin de contrôler les accès au restaurant scolaire, dès la rentrée 2022 chaque interne devra utiliser son Pass'Région.. Le Pass'Région permettra d'obtenir son plateau au self . Les élèves internes devront impérativement l'utiliser pour tous leurs passages (petit déjeuner ,déjeuner ,dîner).

PAIEMENT DES FRAIS SCOLAIRES DES INTERNES

Le choix d'inscription à l'internat est définitif pour toute l'année scolaire. Le tarif de l'internat est **forfaitaire** et payable au cours de chacun des trois trimestres : novembre, février et mai à réception d'un Avis aux familles tenant compte des bourses, primes à l'internat et remises éventuelles. Le montant de l'internat est, à titre indicatif, de **1663.01€ (forfait 4 nuits)** et de **1829.68€ par an (forfait dérogatoire 5 nuits)** ; une modification des tarifs pourra intervenir à compter du 1^{er} janvier 2023.

MODES DE PAIEMENT :

- par chèque libellé au nom de l'Agent Comptable du Lycée Honoré d'Urfé à remettre au service intendance ou à lui adresser par courrier.
- en espèces : à la caisse de Madame l'Agent comptable du Lycée Honoré d'Urfé (Intendance).
- en ligne sur le site du lycée :<http://www.honoredurfe.eu>, en utilisant l'identifiant et le mot de passe remis par le service intendance.

REMISES SUR FRAIS SCOLAIRES DES INTERNES:

Remises d'ordre : une remise d'ordre peut être accordée à la famille :

- en cas de changement d'établissement scolaire en cours de trimestre,
- en cas d'abandon des études par l'élève pour occuper un emploi,
- en cas d'absence pour une durée excédant 15 jours consécutifs pour maladie (fournir certificat),
- en cas d'absence due à un stage en entreprise
- en cas de voyages scolaires de plus de quatre jours

Remarques :

- ↳ toutes les remises doivent faire l'objet d'une demande écrite adressée à Monsieur le Proviseur du Lycée Honoré d'Urfé sur un formulaire à retirer à l'intendance,
- ↳ les élèves quittant l'établissement après les examens de fin d'année ne peuvent prétendre à aucune remise pour la période restant à couvrir jusqu'aux vacances ,
- ↳ le montant des remises accordées est soit déduit des frais scolaires du terme suivant, soit remboursé en cas de départ définitif de l'élève.

CHANGEMENT D'ADRESSE :

Il est demandé aux familles de signaler à l'Intendance du Lycée tout changement d'adresse venant à se produire en cours d'année.

FONDS SOCIAL POUR LES FRAIS D'HEBERGEMENT (ne concerne pas les élèves en BTS) :

Les familles peuvent recevoir une aide permettant de faire face à tout ou partie des dépenses.
Elles sont invitées à prendre contact avec l'assistant(e) social(e) .

ACCUSE DE RECEPTION

A COMPLÉTER :

Je soussigné(e) M..... responsable légal(e) de l'élève,

NOM :

Prénom :

Niveau:

déclare que celui-ci sera interne. J'ai reçu le règlement financier de l'établissement et m'engage à le respecter.

A , le

Signature des parents ou du tuteur,

FICHE INFIRMERIE INTERNAT (CONFIDENTIEL)

A REMPLIR ET SIGNER PAR LES PARENTS –

ELEVE

Nom : Prénom :

PHOTO
(à agrafez)

Classe en 22/23.....

Né(e) le : à Nationalité :

Adresse : Ville

PARENTS Mariés Divorcés / Séparés Célibataires

TELEPHONE indispensable pour joindre les parents :

- **PERE** : Nom Prénom : Domicile : Portable :

- **MERE** : Nom Prénom : Domicile : Portable :

- **CORRESPONDANT** : Nom Prénom : Domicile : Portable :

Adresse :

RENSEIGNEMENTS MEDICAUX

Date du dernier rappel DTP (diphthérite, tétanos, polio) :

Votre enfant :

A-t-il des problèmes de santé (à signaler en cas d'hospitalisation) ? :

Présente-t-il une allergie ? Si OUI à quoi ? :

Traitements :

(Interdiction d'avoir un traitement dans les chambres d'internat, il doit être déposé et pris à l'infirmerie)

MEDECIN TRAITANT : Nom : téléphone :

***LES PARENTS DOIVENT OBLIGATOIREMENT VENIR CHERCHER LEUR ENFANT MALADE
(MAJEUR OU NON) SI L'INFIRMIER(E) LE JUGE NECESSAIRE.***

En cas d'urgence un élève accidenté ou malade est transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital Nord, pour recevoir les soins jugés nécessaires par le médecin. La famille est immédiatement avertie par nos services.

Un élève mineur peut sortir de l'hôpital seulement s'il est accompagné par sa famille.

SIGNATURES précédées de la mention : « lu et approuvé »:

Fait le : Le Père :

La Mère :

Le Tuteur :